

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 19 décembre 2022 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h25.

Sont présents Madame la conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Champagne  
ainsi que la directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.  
Il y a 06 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau , souhaite la bienvenue.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'avis de convocation;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;

- 4.0 Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025;
- 5.0 Période de questions portant sur le PTI 2023-2025 (15 minutes);
- 6.0 Présentation et adoption du Budget 2023;
- 7.0 Période de questions portant sur le Budget 2023 (15 minutes);
- 8.0 Présentation et adoption du projet de règlement 2022-296 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception;
- 9.0 Levée de la séance

**358-12.2022 2.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation avant ce jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**359-12.2022 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2025**

**360-12.2022 4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2025**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre que le plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE PTI 2023-2025.**

- 1.0 Monsieur Gérard Messier questionne la nature des travaux pour le barrage. Monsieur le maire répond.
- 2.0 Monsieur Alain Bergeron demande de l'information sur le remplacement de la camionnette. Monsieur le maire répond.

**\*\*\* 6.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023**

Monsieur le maire, Adam Rousseau résume le budget , les taxes et tarifs de l'année 2023.

Monsieur le maire remercie la directrice générale, la directrice des services municipaux et les membres du conseil municipal pour le travail accompli lors de la préparation du budget 2023.

Monsieur le Conseiller Alexandre Roy ajoute des commentaires sur le budget 2023.

**361-12.2022 6.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023**

Il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le Budget 2023 soit adopté tel que présenté et distribué dans la revue municipale de décembre.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE BUDGET 2023**

1.0 Monsieur Alain Bergeron demande le montant du rôle d'évaluation avec les révisions de l'année 2022. La directrice générale répond.

- 2.0 Monsieur Alain Bergeron demande le montant du surplus accumulé et commente que le montant est élevé. La directrice générale répond. Monsieur le maire ajoute des commentaires pour l'utilisation du surplus.
- 3.0 Monsieur Gérard Messier questionne les deux terrains que la municipalité va acquérir. Monsieur le maire répond.
- 4.0 Monsieur Gérard Messier demande de l'information sur le projet de réaménagement de l'hôtel de ville. Monsieur le maire répond.
- 5.0 Madame Hélène Grosjean suggère que la collecte des matières organiques soit aux deux semaines pour réduire le coût.
- 6.0 Madame Hélène Grosjean demande que les commerces soient facturés pour la collecte des matières organiques. Monsieur le maire répond.
- 7.0 Madame Hélène Grosjean remet un livre à Monsieur le maire.
- 8.0 Monsieur Yves Jolin suggère que la collecte des matières résiduelles soit une fois par mois.
- 9.0 Monsieur Jacques Dion commente la collecte des matières résiduelles.

**362-12.2022 8.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-296 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la séance ordinaire du 05 décembre 2022 quant à un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception ;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents taux de taxes et les tarifs ont été lus par Monsieur le maire Adam Rousseau ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

**363-12.2022 9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h25.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Adam Rousseau, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière

# COPIE DE RÉOLUTION

Le 22 décembre 2022

À une séance extraordinaire du 19 décembre 2022 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie et Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente ainsi que Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe.

---

*Vraie copie certifiée conforme*

Sylvie Champagne  
Directrice générale et greffière-trésorière